

Pour une reconnaissance des Lecteurs Émérites de la revue Prescrire et de leur effort de formation permanente

Comme chaque année depuis 1989, le numéro de décembre de la revue Prescrire accueille le bilan du Test de lecture Prescrire. C'est l'occasion pour toute l'équipe de la revue de féliciter pour leur effort de formation permanente les centaines de professionnels de santé ayant participé au Test.

Comme chaque année depuis 1989, le numéro de décembre de la revue Prescrire présente le bilan du Test de lecture Prescrire de l'année écoulée. C'est l'occasion pour toute l'équipe de la revue de féliciter, pour leur effort de formation permanente, les centaines de professionnels de santé ayant participé au Test.

Le feuillet de la formation obligatoire pour les professionnels de santé vient de s'enrichir d'un nouvel épisode avec, d'une part, l'adoption par l'Assemblée nationale, début octobre 2003, d'une nouvelle mouture des modalités régissant le dispositif au plan législatif, et d'autre part avec la validation par le Conseil d'État du décret organisant les conseils nationaux de formation médicale continue. Ces derniers éléments ne modifient pas fondamentalement la donne et ne prévoient aucune mesure concrète de contrôle ou de sanction quant au caractère obligatoire inscrit dans la loi.

En fait, depuis les ordonnances d'avril 1995 (dites "ordonnances Juppé"), l'obligation de formation continue des professionnels de santé existe légalement en France, sans le moindre changement dans les faits, en termes de transparence, d'indépendance ou de reconnaissance.

Ce qui est remarquable dans cette inertie générale c'est la persévérance dont font preuve les participants au Test de lecture Prescrire en s'abonnant personnellement à une revue dont ils reconnaissent la fiabilité et l'adaptation à leurs besoins, et en répondant mois après mois aux quelque 40 questions de chaque questionnaire, après lecture, relecture et réflexion approfondies.

Promotion 2004, un très bon cru

Depuis la première édition du Test de lecture Prescrire (1988/1989), plus de 3 000 professionnels de santé ont été au moins une fois Lecteur Émérite de la revue Prescrire, et plus de 15 000 inscriptions au Test ont été enregistrées au total.

1 749 abonné(e)s de la revue Prescrire se sont inscrit(e)s à la session 2002/2003 du Test de lecture. Lors de la précédente session du Test, 1 522 inscriptions avaient été enregistrées (et 1 567 l'année précédente). Cette année, les onze questionnaires, de 10 groupes de questions chacun, ont concerné des informations contenues dans les numéros 229 (juin 2002) à 241 (juillet-août 2003).

Pour devenir Lecteur Émérite, il fallait, d'une part, obtenir un total supérieur ou égal à 176 points sur 220, et, d'autre part, renvoyer chacun des 11 questionnaires du Test.

1 480 participants (soit 85 % des inscrits) ont satisfait à ces deux critères et se voient attribuer le titre de "Lecteur Émérite de la revue Prescrire - Promotion 2004".

Parmi eux, 1 010 sont des médecins et 372 sont des pharmaciens. On peut aussi remarquer 38 étudiants en médecine et 14 étudiants en pharmacie. La liste des Lecteurs Émérites est publiée dans ce numéro pages 877-879 et est disponible sur le Site internet Prescrire (www.prescrire.org).

16 d'entre eux ont obtenu 220 points sur 220 (le maximum) et 80 ont obtenu 218 sur 220 points. 63 sont Lecteurs Émérites pour la quinzième année consécutive (lire tableau page 875).

Indépendance et défense de la qualité

L'Association Mieux Prescrire (AMP) qui édite la revue Prescrire défend les valeurs et les objectifs qui ont présidé à sa création : aider les professionnels de santé à maîtriser au mieux les moyens de prévention, de diagnostic et de traitement ; prendre toute initiative et entreprendre toute action dans ce sens ; améliorer la qualité des soins, en toute indépendance, financière et intellectuelle, à travers une recherche documentaire systématique et la diffusion de synthèses méthodiques et critiques, mises à la disposition des professionnels de santé les plus motivés par cette démarche (a).



BRAVO À LA PROMOTION 2004 DES LECTEURS ÉMÉRITES DE LA REVUE PRESCRIRE, QUINZIÈME DU NOM

L'AMP s'est donnée pour mission de favoriser et de valoriser toutes les initiatives et toutes les manifestations de recherche de qualité des soins, en termes de formation des professionnels de santé et d'exercice professionnel ; et, in fine, de donner à ces professionnels tous les appuis dont ils ont besoin pour faire savoir et faire valoir leur effort de formation permanente de qualité.

Quarante heures. Les Lecteurs Émérites de la revue Prescrire réalisent un travail important et facile à évaluer, en terme de formation permanente individuelle. Ce travail s'appuie sur des données fiables, dont les contrôles de qualité sont multiples et facilement vérifiables. Il s'inscrit dans la durée et ne peut aboutir qu'à l'issue de nombreuses heures de travail personnel.

En ayant recours au Test de lecture, la mémorisation des données ainsi analysées et vérifiées est supérieure à celle obtenue par une simple prise en main de la revue (1,2).

La quantité et les modalités du travail nécessaires pour obtenir le titre de Lecteur Émérite de la revue Prescrire ont été évaluées par 4 enquêtes réalisées entre ►►

.....
a- Pour adhérer à l'AMP, il faut être abonné à la revue Prescrire depuis au moins 2 ans, se reconnaître dans ses statuts (disponibles sur le Site internet Prescrire) et payer sa cotisation (32 € pour l'année 2003). Écrire à Association Mieux Prescrire, BP 459, 75527 Paris Cedex 11, Fax : (33) (0)1 48 07 87 32, Adresse électronique : amp@prescrire.org

► 1989 et 2002 (3,4,5). Ces enquêtes ont par ailleurs permis de dégager les spécificités des modes de lecture de la revue chez cette catégorie d'abonnés.

Être Lecteur Émérite représente une somme de travail importante (voir Tableau ci-dessous). Selon les chiffres issus de la dernière enquête, ce sont en moyenne 15 heures de travail spécifiquement consacrées au Test, auxquelles il faut ajouter le temps de lecture de la revue à réception qui ne saurait être estimé à moins de 3 heures par numéro (6). Ce sont donc au moins 40 heures annuelles de crédit-formation que peut revendiquer un Lecteur Émérite de la revue *Prescrire*, soit plus d'une semaine de travail selon la législation en vigueur pour les travailleurs salariés.

Les autorités au pied du mur. C'est pourquoi les Lecteurs Émérites – Promotion 2004 recevront cette année, outre les traditionnels diplômes et macarons, une attestation de 40 heures de formation professionnelle permanente destinée à être fournie aux instances concernées par la validation des actions de formation continue, dans le cadre de leur "dossier personnel" par exemple.

Dans un contexte de formation médicale et pharmaceutique obligatoire, les faits sont là : des centaines de professionnels de santé peuvent faire valoir leur effort de formation permanente et ses résultats, à partir d'un support de formation reconnu internationalement.

Il y a sûrement d'autres critères à développer et à évaluer, mais il faut bien commencer par un bout. Voilà une base de re-

connaissance, minimale mais sans équivalent.

Cette demande à mener et faire aboutir est d'autant plus à l'ordre du jour qu'au fil des années, les Lecteurs Émérites sont de plus en plus nombreux à souhaiter être reconnus : au cours de nos enquêtes, le nombre de réponses en faveur d'une reconnaissance officielle ne cesse d'augmenter pour atteindre 94 % selon la dernière d'entre elles, menée auprès de la Promo-

Test de lecture Prescrire 2002/2003

► 1 749 participants
► 1 480 Lecteurs Émérites

tion 2002 des Lecteurs Émérites de la revue *Prescrire* (6).

Il importe que les Lecteurs Émérites, partout, en France et ailleurs, voient agréer leur titre comme un élément validé de formation obligatoire des professionnels de santé (b). Et si des difficultés surgissent, il faut en informer l'AMP.

Une équipe de l'AMP, composée de Rédacteurs et de Lecteurs Émérites, a été mise en place pour stimuler et défendre la valorisation des Lecteurs Émérites. Dès à présent, cette équipe prépare et explore toutes les pistes utiles pour atteindre cet objectif.

La revue *Prescrire*, ses supports électroniques, l'énergie et le savoir-faire de ses équipes sont à la disposition des Lecteurs Émérites pour servir de relais et de haut-parleur.

Et pendant ce temps-là, le Test de lecture Prescrire continue

Pour notre part, nous renouvelons toutes nos félicitations aux "Lecteurs Émérites de la revue *Prescrire*-Promotion 2004", et nous adressons tous nos encouragements aux participants à la session 2003-2004 du Test de lecture *Prescrire* qui vient de débiter.

©LRP

b- Nous mettons à la disposition des Lecteurs Émérites de la revue *Prescrire* un dossier "Valorisation du Test de lecture" qui comporte le règlement du Test, l'étude réalisée auprès des généralistes de Bretagne (réf. 2) et l'attestation du prix international de formation continue (Prix Decker) qui lui a été attribué, ainsi que l'essentiel des bilans de ces dernières années (y compris réf. 1).

1- Prescrire Rédaction "L'utilité du Test de lecture Prescrire est démontrée" *Rev Prescrire* 1996 ; 16 (165) : 644-648.

2- Broclain D et coll. "Quasi-experimental study on the effectiveness of the Readers' Test in the medical journal La revue *Prescrire*" *The Journal of Continuing Education in the Health Profession* 1998 ; 18 : 47-57. Article en anglais et traduction en français disponibles sur simple demande à la revue *Prescrire*. Cet article a reçu en 1999 le Prix Decker qui récompense la meilleure publication publiée en un an par le Journal of Continuing Education in the Health Profession, principale revue nord-américaine consacrée à la formation continue des professionnels de santé.

3- Dechamp JF "Un test de lecture d'une revue de formation continue professionnelle – Le cas de la revue *Prescrire*" Thèse pharmacie Strasbourg, 1991 : 78 pages.

4- Prescrire Rédaction "Enquête sur les Lecteurs Émérites de la revue *Prescrire* – Promotion 1993" document non publié, septembre 1993 : 46 pages.

5- Briand C "Test de lecture *Prescrire* - Résultats de l'enquête réalisée auprès des Lecteurs Émérites – Promotion 2002" document non publié, juin 2002 : 66 pages.

6- Prescrire Rédaction "Pour une reconnaissance des Lecteurs Émérites de la revue *Prescrire* et de leur effort de formation permanente" *Rev Prescrire* 2002 ; 22 (234) : 870-872.

Quatre enquêtes auprès de participants au Test de lecture Prescrire

	Enquête n° 1 (réf. 3)	Enquête n° 2 (réf. 3)	Enquête n° 3 (réf. 4)	Enquête n° 4 (réf. 5)
Personnes interrogées 1988/1989	Participants 1989/1990	Participants au Test Promotion 1993	Lecteurs Émérites Promotion 2002	Lecteurs Émérites
Nombre de questionnaires envoyés	492	422	435	1 341
Taux de réponse	70 %	58,5 %	72 %	44,6 %
Taux de répondants lisant (totale ou partiellement) la revue dès réception	Non chiffré	Non chiffré	97 %	88,63 %
Temps moyen estimé pour remplir un questionnaire du Test portant sur un numéro	40 mn	75 mn	60 mn	75 mn
Temps estimé pour remplir le questionnaire du Test portant sur les 11 numéros	Sans objet, n'existait pas lors de la première année du Test	117 mn	120 mn	134 mn
Nombre de répondants déclarant remplir le coupon-réponse entièrement de mémoire (sans relecture)	Non chiffré	Non chiffré	1 pour les 10 premiers questionnaires, 8 pour le 11 ^e questionnaire (sur 314 répondants)	2 pour les 10 premiers questionnaires, 20 pour le 11 ^e questionnaire (sur 598 répondants)
Taux de participants souhaitant une reconnaissance officielle ou envisageant une utilisation du titre de Lecteur Émérite	17 % (a)	23,9 % (b)	Non chiffré	94 % (c)

a- La question posée était : « Pensez-vous que ceux qui ont répondu avec succès au Test de lecture 1988-1989 doivent recevoir une attestation officielle de la revue *Prescrire* ? ». 182 des 345 répondants (53 %) à cette question ont répondu oui. Parmi eux 53 (17 % des répondants) ont indiqué qu'ils la « désiraient pour valider leur participation à une formation continue auprès d'organismes (...) » (réf. 3).

b- La question posée était : « Envisagez-vous un usage de ces documents ? [NDLR : diplôme et autocollant attestant du titre de Lecteur Émérite de la revue *Prescrire*] » (réf. 3).

c- La question posée était : « Souhaitez-vous que la formation continue personnelle par la lecture soit reconnue par les autorités (politiques, administratives, professionnelles) ? » (réf. 5).

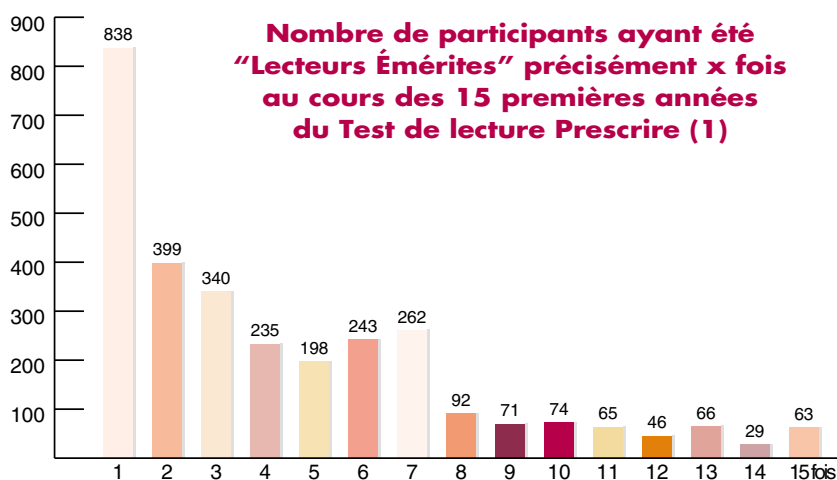
Quinze ans du Test de lecture Prescrire

Année	Total participants	Total Lecteurs Émérites
1988/1989	704 (1)	354
1989/1990	422	307
1990/1991	656	429
1991/1992	565	435
1992/1993	753	561
1993/1994	789	611
1994/1995	779	619
1995/1996	861	689
1996/1997	1 463	1 176
1997/1998	1 723	1 443
1998/1999	1 851	1 426
1999/2000	1 546	1 285
2000/2001	1 567	1 341
2001/2002	1 522	1 369
2002/2003	1 749	1 480

1- La première année, la participation au Test était gratuite. Les droits d'inscription (actuellement d'un montant de 26 €) ont été institués lors du Test 1989/1990 pour faire face aux frais de secrétariat.

Test 2002/2003

Profession	Participants		Lecteurs Émérites (≥ 176/220 et 11 coupons-réponses renvoyés)	
	nombre	%	nombre	%
médecins généralistes	1 172	67	1 010	68,3
pharmaciens	438	25	372	25,2
préparateurs en pharmacie	3	0,2	2	0,1
médecins spécialistes	40	2,3	36	2,4
étudiants en médecine	58	3,3	38	2,6
étudiants en pharmacie	28	1,6	14	0,9
divers	10	0,6	8	0,5
Total	1 749	100	1 480	100



1- En tout, à l'occasion des 15 premiers Tests, 3 021 abonnés ont été au moins une fois "Lecteur Émérite de la revue Prescrire".